

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2026 - 19H00

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Nadège, CROZE Fanny, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN Carole, MM : GALLIOT Olivier, GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, MANCEAU Corentin, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSSIAT Tadeuse.

Excusée ayant donné procuration : Mme CUVILLIER LACHIZE Sylvie à M. GOUT Florent.

I- Le procès-verbal de la séance du 10/02/2026 est approuvé.

II- M. GOUT Florent est désigné secrétaire de séance.

III – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX - DEMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES ET DES SANITAIRES, CONSTRUCTION D'UNE HALLE OUVERTE AVEC SANITAIRES PMR ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE VEGETALISE

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux de démolition de l'ancienne salle des fêtes et des sanitaires, de la construction d'une halle ouverte avec sanitaires PMR et de l'aménagement d'un espace de rencontre végétalisé, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune.

Date de publication : 15 décembre 2025.

Date limite de remise des offres électroniques : 30 janvier 2026 à 17h00.

Les prestations font l'objet de 5 lots.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Chaque lot fait l'objet d'un marché.

Critères de sélection des offres :

- **Valeur technique : 60 %**
 - Qualité et performances des matériaux ou matériels – 20 %
 - Organisation humaine et technique – 20 %
 - Démarches environnementales – 10%
 - Respect du planning – 10 %

- **Prix des prestations : 40 %**

La valeur technique est un critère noté sur 20 points pondéré à 60%.

Le Prix des prestations est un critère noté sur 40 points pondéré à 40%

Au vu du rapport d'analyse des offres après négociation, la Maîtrise d'œuvre, propose d'attribuer le marché aux entreprises ayant obtenu la meilleure note au regard des critères de sélection susmentionnés, pour chacun des lots comme suit :

Lot	Montant en € HT de l'attribution
Lot n°1 - démolition, gros œuvre, VRD, éclairage public	95 203.74 € HT
Lot n°2 – Charpente, couverture métallique	38 000.00 € HT
Lot n°3 – Menuiseries intérieures/extérieures, plâtreries, finitions (peinture, carrelage, faïences)	17 500.00 € HT
Lot n°4 – Plomberie, électricité	20 663.00 € HT
Lot n°5 – Aménagements paysagers	104 743.39 € HT
TOTAL	276 110.13 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les marchés de travaux conformément au tableau ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget.

IV - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) FORET D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE AU TITRE DU CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle délibération doit être prise avant toute demande de subvention auprès du PETR et rappelle que la demande de subvention est à faire pour le projet du programme Villages d'Avenir : Démolition de l'ancienne salle des fêtes et des sanitaires, construction d'une halle ouverte avec sanitaires publics PMR et création d'un espace de rencontre végétalisé, dans le cadre de la requalification du centre bourg.

La demande de subvention se fera sur un montant total engagé à **323 034.63 € HT**.

Une demande de subvention sera déposée auprès du PETR FORET D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE au titre du CRST à hauteur d'un montant de **113 545 € HT**.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention de la préfecture du Loiret (DETR) notifiée	100 000 € HT	30.96 %
Subvention du Département (Volet 2) notifiée	29 883 € HT	9.25 %
Subvention du PETR (CRST)	113 545 € HT	35.15 %
Subvention de la Communauté de Communes des Loges	15 000 € HT	4.64 %
Autofinancement	64 606.63 € HT	20%
TOTAL	323 034.63 € HT	100%

V - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DE PORTAGE DE REPAS C2S

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention entre l'association C2S Portage de repas à domicile de Jargeau, et les Communes de Férolles, Ouvrouer les Champs, Sandillon et Vienne en Val.

Cette convention prendra effet au 1er janvier 2026, pour une durée de 3 ans.

VI - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 45 pour la période 2026-2028.

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an et renouvelée tacitement dans la limite de 3 ans.

VII - APPROBATION DE LA CONVENTION 2026 DE STERILISATION ET DE MARQUAGE S DE CHATS LIBRES SAUVAGES DE LA COMMUNE D'OUVROUER LES CHAMPS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association Les Chats Libres Castelneuviens afin :

- de finaliser la demande de bons de stérilisation auprès de la Fondation Brigitte Bardot.

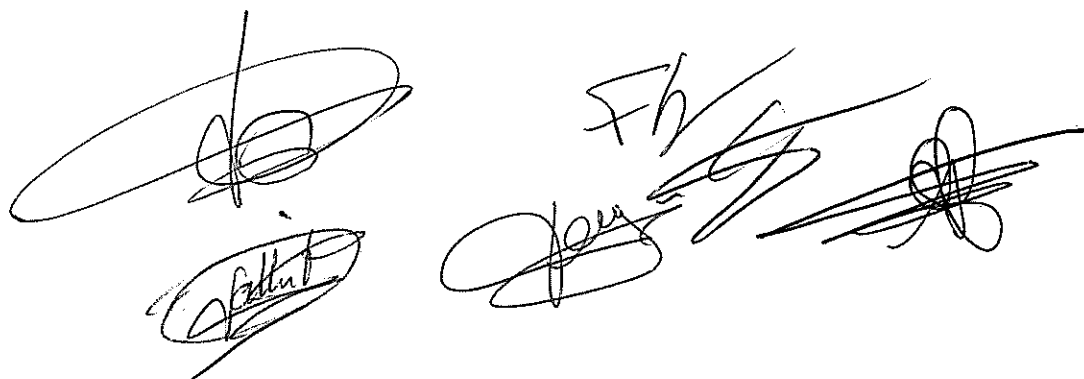
- d'encadrer la mise en place d'actions visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

Cette convention prendra effet à la date de signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2026.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

- a) Ressources Humaines.
- b) Remerciements des associations communales suite à l'attribution des subventions 2026.

La séance est levée à 19 h 41.

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. On the left, there are two distinct signatures. In the center, the initials 'Fh' are written above a signature. To the right, there are two more signatures, one of which appears to be a stylized, circular mark.